




DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.2)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

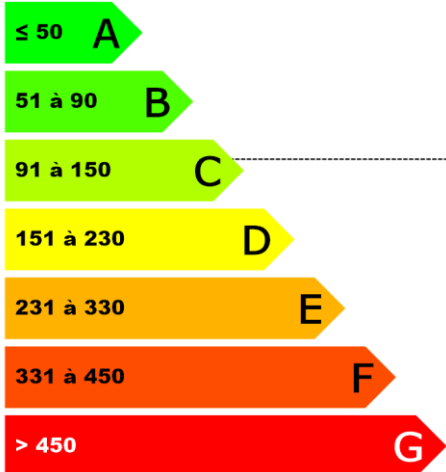
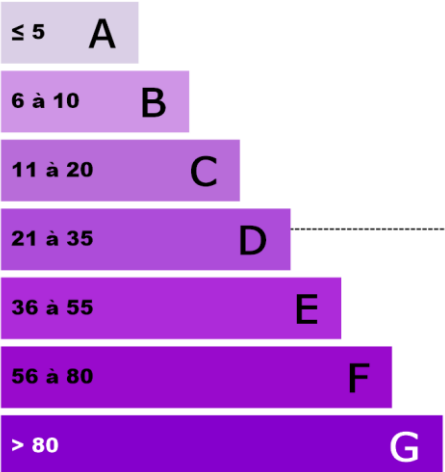
A INFORMATIONS GENERALES	
N° de rapport : MALE 60007 11.06.20 Valable jusqu'au : 10/06/2030 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Maison individuelle Année de construction : 1900 Surface habitable : 199,96 m²	Date du rapport : 11/06/2020 Diagnostiqueur : LUCAS Maelle Signature : 
Adresse : 61 rue du Maréchal Joffre 65700 MAUBOURGUET INSEE : 65304 Etage : N° de Lot :	Référence ADEME :
Propriétaire : Nom : ARCHITECTE MALE Bernard Adresse : Place du Corps Franc Pommies 65500 VIC-EN-BIGORRE	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu): Nom : Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années du 02/01/2015 au 01/01/2018, prix des énergies indexés au 15/08/2015

	Moyenne annuelle des consommations (détail par énergie dans l'unité d'origine)	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Gaz naturel 13 165,8 kWh	Gaz naturel 13 165,8	13 165,8	693,84 €
Eau chaude sanitaire	Gaz naturel 8 777,2 kWh	Gaz naturel 8 777,2	8 777,2	462,56 €
Refroidissement				
Consommations d'énergie pour les usages recensés	Gaz naturel 21 942,99 kWh	Gaz naturel 21 942,99	21 942,99	1 390,41 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement		Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	
Consommation réelle : 109,73 kWh_{ep}/m².an		Estimation des émissions : 25,67 kg_{eqCO2}/m².an	
<p>Logement économe</p>  <p>≤ 50 A 51 à 90 B 91 à 150 C 151 à 230 D 231 à 330 E 331 à 450 F > 450 G</p> <p>Logement énergivore</p>	<p>Logement</p> <p>109 kWh_{EP}/m².an</p>	<p>Faible émission de GES</p>  <p>≤ 5 A 6 à 10 B 11 à 20 C 21 à 35 D 36 à 55 E 56 à 80 F > 80 G</p> <p>Forte émission de GES</p>	<p>Logement</p> <p>25 kg_{eqCO2}/m².an</p>

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)



C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur sur ext RDC	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	Extérieur	60	Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure)
Mur sur ext 1ER	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	Extérieur	60	Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure)
Mur sur trémie ascenseur 1ER	Briques creuses	Extérieur	15	Non isolé
Mur sur ext 1 2EME	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	Extérieur	60	Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure)
Mur sur ext 2 2EME	Briques creuses	Extérieur	15	Non isolé

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Donne sur	Isolation
Plafond sous combles perdus	Plaques de plâtre	Combles perdus	Epaisseur : 10 cm
Plafond sous rampant	Bardeaux et remplissage	Extérieur	Epaisseur : 10 cm

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Donne sur	Isolation
Plancher RDC	Entrevois, terre-cuite, poutrelles béton	Local non chauffé	Non isolé
Plancher 1ER sur ext	Entrevois, terre-cuite, poutrelles béton	Extérieur	Non isolé
Plancher 1ER sur local chauffé	Bois sur solives bois	Local chauffé	Non isolé
Plancher 2EME sur local chauffé	Bois sur solives bois	Local chauffé	Non isolé



TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte entrée	Bois Vitrée double vitrage	Extérieur		
Porte séjour 2	Bois Opaque pleine	Extérieur		
Fenêtre local 1 nord	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Non	Non
Fenêtre local 1 ouest	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Non	Non
Fenêtre wc 1 sud	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Non	Non
Fenêtre wc 1 ouest	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Non	Non
Fenêtres local 2	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Non	Non
PF Local 2	Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Non	Non
PF entrée 2	Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Non	Non
Fenêtres entrée 2	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Non	Non
Fenêtres 1 bois nord 1ER	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 2 bois nord 1ER	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 10 mm)	Extérieur	Non	Non
Fenêtres bois sud 1ER	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Oui	Non
PF bois sud 1ER	Portes-fenêtres battantes ou coulissantes sans soubassement, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre cage d'esc 3 sud	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 12 mm)	Extérieur	Non	Non
Fenêtres cage d'esc ouest	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 12 mm)	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 1 bois nord 2EME	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 10 mm)	Extérieur	Non	Non
Fenêtres 2 bois nord 2EME	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Non	Non
Velux PVC nord	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 8 mm)	Extérieur	Non	Non

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)



Intitulé	Type	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Velux bois nord	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 8 mm)	Extérieur	Non	Non
PF sud 2EME	Portes-fenêtres battantes ou coulissantes sans soubassement, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre plafond 2EME	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre bois sud 2EME	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	Extérieur	Non	Non
Velux sud	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 8 mm)	Extérieur	Oui	Non

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière condensation	Gaz naturel			NA	2016	Absent	Individuel
Panneau rayonnant électrique NFC	Electrique			NA	2000	Non requis	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Radiateur eau chaude (Après 2000) (surface chauffée : 156,45 m²)

Panneau rayonnant électrique NFC (surface chauffée : 43,51 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT

Type de système	Surface climatisée (m ²)
Unité extérieure : FUJITSU Refrigerant R407C Modèle : AOY1-1EL-1E Capacité : 4-10-4-20kW	199,962

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière condensation	Gaz naturel			NA	2016	Absent	Individuel

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)



C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Ventilation mécanique à extraction hygroréglable	Non	Non

C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant
--	-------

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.



Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez le à 19 °C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangesurs

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt
Robinetts thermostatiques	Mise en place par un professionnel de robinets thermostatiques sur les radiateurs. Le prix est indiqué par robinet.		30 % *
Régulation	Il n'y a pas de régulation avec une installation de chauffage central, envisager la mise en place d'une régulation en fonction de la température extérieure ou intérieure pour le système de chauffage central à eau chaude. Choisir un appareil simple d'emploi.		

* Taux à 30 % pour un même matériau, équipement ou appareil.

Commentaires :

L'appartement (Le bâtiment) a été rénové (réalisé) en tenant compte des prescriptions en vigueur relativement à l'isolation verticale et horizontale. Les résultats procédant de la présente étude étant très corrects, il est préconisé de maintenir les systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire en place et il n'apparaît pas opportun d'engager, dans l'immédiat, des travaux en vue d'améliorer la performance énergétique. Les coûts des consommations énergétiques sont réalisés selon des ratios thermiques spécifiques, et correspondent à des occupations et des utilisations permanentes par une famille "fictive" dont le nombre de membres varie en fonction de la taille du logement. Ainsi, dans la réalité, les dépenses pourront varier en plus ou en moins en fonction du mode de gestion du chauffage et de l'eau chaude de la part des usagers. Il est rappelé qu'il existe aussi des mesures peu onéreuses pour réaliser des économies, en optant pour des lampes à basse consommation, pour des appareils ménagers de classe A ou supérieure ; en préférant les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs, en gérant les séquences de chauffage (jour, nuit, absences, hors gel ...). Il existe ainsi de nombreuses possibilités de réduire les coûts liés à l'énergie, les quelques suggestions présentées ci-dessus ne sont pas exhaustives. Prendre conseil, si besoin, auprès de spécialistes pour optimiser au mieux les postes consommant de l'énergie.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr



F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature

Etablissement du rapport :

Fait à **SOUMOULOU** le **11/06/2020**

Cabinet : **CABINET BARRERE**

Nom du responsable : **BARRERE Gerald**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD SA**

N° de police : **6992074704**

Date de validité : **01/10/2020**

Date de visite : **11/06/2020**

Le présent rapport est établi par **LUCAS Maelle** dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT**

17 Rue Pierre Borel 81100 CASTRES

N° de certificat de qualification : **C3050**

Date d'obtention : **06/03/2020**

Version du logiciel utilisé : **AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1**



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat N° C3050

Melle Maëlle LUCAS

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	Certificat valable Du 17/07/2019 au 16/07/2024	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 26/06/2019 au 25/06/2024	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 26/06/2019 au 25/06/2024	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 06/03/2020 au 05/03/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 26/06/2019 au 25/06/2024	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 17/07/2019 au 16/07/2024	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le vendredi 06 mars 2020

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

Capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Cretes SIRET 493 037 832 00018
F09 Certification de compétence version M 250119 version N 010120